

# BILAN DE LA PRODUCTION FOURRAGÈRE DANS LES HAUTS-DE-FRANCE EN 2023

En 2023, la production fourragère des Hauts-de-France s'élève à 4,1 millions de tonnes de matière sèche, en progression de 23 % par rapport à 2022. Cette hausse résulte essentiellement de la production fourragère des surfaces toujours en herbe qui, stimulée par des rendements élevés en 2023, progresse de 37 % entre 2022 et 2023. Dans une moindre mesure, la production régionale du maïs fourrage et ensilage augmente également sur cette période.

## La production fourragère des Hauts-de-France repart à la hausse en 2023

La production fourragère de la région est estimée à 4,1 millions de tonnes de matière sèche pour l'année 2023. En Hauts-de-France, cette production fourragère est principalement issue des

surfaces toujours en herbe des exploitations et du maïs fourrage et ensilage. (figure 1). Elle est en progression de 23 % par rapport à l'année 2022, qui avait été marquée par des rendements

particulièrement affaiblis en raison des épisodes de sécheresse. En 2023, la production fourragère permettrait de satisfaire les besoins fourragers des herbivores de la région.

Figure 1 - Évolution des productions et besoins fourragers dans les Hauts-de-France

	2020	2021	2022	2023
<b>Nombre d'UGB herbivores bovins (en milliers)</b>	805	783	777	770
<b>Vaches laitières (y c. réforme) (en milliers de têtes)</b>	291	285	285	282
<b>Besoins fourragers des herbivores bovins (en milliers de tonnes MS)</b>	4 185	4 069	4 041	4 005
<b>Production fourragère totale (en milliers de tonnes MS)</b>	3 102	4 008	3 348	4 111
<i>dont : maïs fourrage et ensilage</i>	1 631	1 447	1 556	1 643
<i>surfaces toujours en herbe*</i>	1 130	2 084	1 416	1 946
<b>Rendement maïs fourrage et ensilage (en tonnes MS / ha)</b>	15,1	16,1	14,6	14,9
<b>Rendement surfaces toujours en herbe* (en tonnes MS / ha)</b>	4,1	7,5	5,0	6,9

\* STH des exploitations

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

### Note explicative

Les besoins fourragers sont estimés à 4 millions de tonnes de matière sèche pour l'ensemble des bovins de la région. Ils sont calculés sur la base de 5,2 t de MS/an par unité gros bovins « alimentation grossière » (UGBAG). En 2023, l'effectif régional de bovins est d'environ 1,1 million de têtes (soit 770 000 UGBAG), parmi lesquelles environ 26 % de vaches laitières.

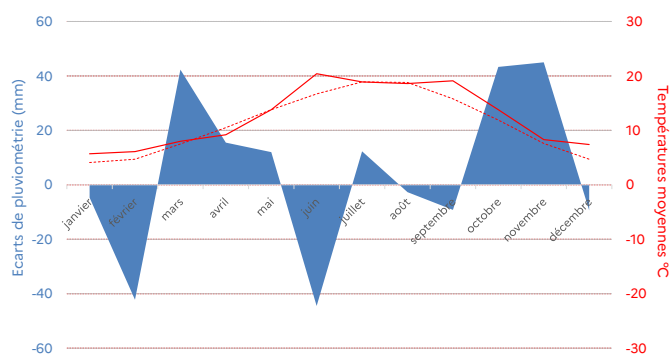
## Une année généreuse pour la pousse de l'herbe et la qualité du foin

Dès le mois d'avril, l'estimation de la pousse de l'herbe des prairies permanentes est supérieure aux valeurs théoriques du modèle indice de suivi objectif de la pousse de l'herbe en prairie permanente (ISOP) pour la période de référence 1989-2018. Les pluies abondantes du printemps combinées à la

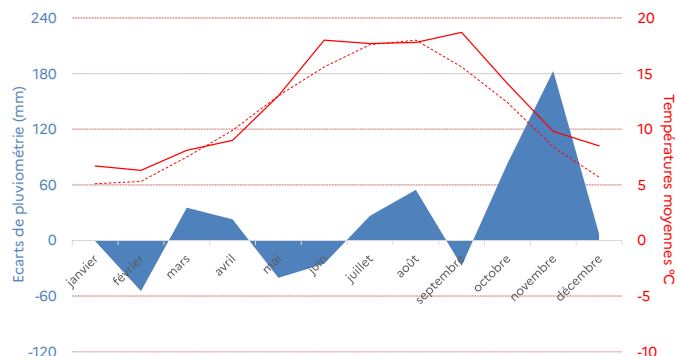
hausse graduelle des températures permettent des rendements corrects et un foin de bonne qualité. La chaleur qui s'installe au mois de juin ralentit fortement la pousse de l'herbe, mais une partie du potentiel de pousse se maintient, notamment dans les régions fourragères des Flandres et de l'Avesnois. La croissance de

l'herbe reprend efficacement dès le mois d'août, grâce aux précipitations assez abondantes depuis mi-juillet. Les conditions météorologiques sont favorables jusqu'à la mi-octobre, puis la baisse des températures et de la durée du jour entraînent naturellement le ralentissement de la pousse.

**Figure 2** - Relevés météorologiques de la station de Lille Lesquin en 2023



**Figure 3** - Relevés météorologiques de la station du Touquet en 2023



■ Pluviométrie, écarts à la valeur moyenne de référence — Températures moyennes 2023 - - Températures moyennes de référence

Source : Météo France, Infoclimat

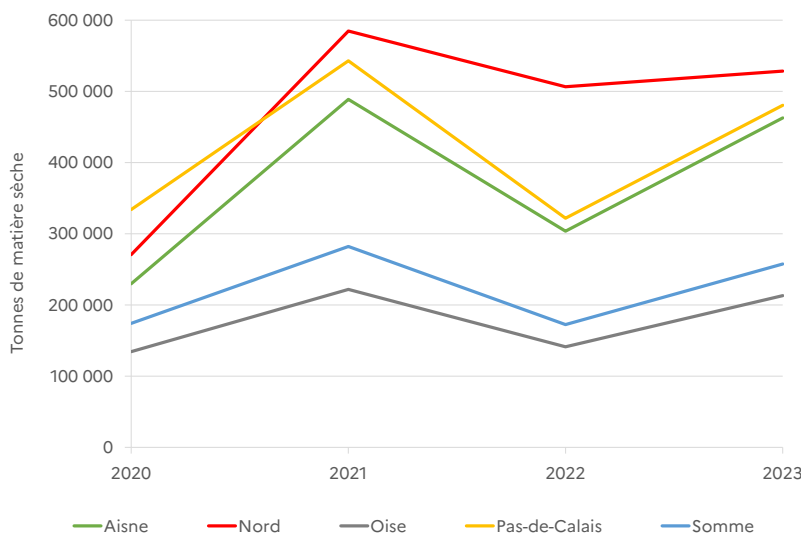
## Le rendement des prairies permanentes soutenu par la production automnale

Les surfaces toujours en herbe, ou prairies permanentes, occupent 280 000 hectares dans la région. Leur rendement est de 6,9 tonnes de matière sèche par hectare en 2023. Ce rendement est le facteur d'évolution de la production. Ainsi, en 2023, les

surfaces toujours en herbe ont produit 1,9 million de tonnes de matière sèche, progressant de 37 % par rapport à l'année précédente. En effet, en 2022, le rendement a été affecté par la sécheresse, comme en 2020. Cette hausse de la production des STH concerne

l'ensemble des départements de la région (Figure 4). La production d'été et d'automne (période du 20 juin au 20 novembre) représente 40 % de la production annuelle, grâce à une arrière saison favorable à la pousse.

**Figure 4** - Production disponible des surfaces toujours en herbe dans les Hauts-de-France



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

## Des rendements de maïs fourrage en tête du classement national des régions

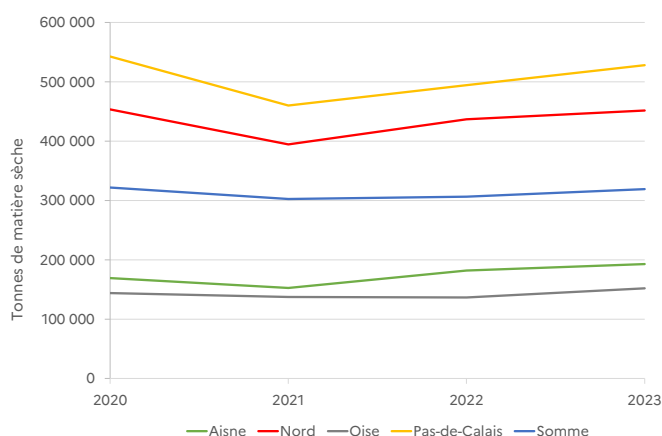
La superficie totale régionale consacrée au maïs fourrage et ensilage est d'environ 110 000 hectares. Avec un rendement moyen de 15 tonnes de matière sèche par hectare, la production totale de maïs fourrage et ensilage est de 1,6 million de tonnes en 2023. Les départements du Nord et du Pas-de-Calais, avec des rendements supérieurs ou égaux à 15 tonnes de matière sèche

par hectare, se situent parmi les départements en tête du classement national (pour en savoir davantage : <https://www.web-agri.fr/maïs-fourrage/article/843417/agreste-livre-ses-estimations-de-rendement-pour-2023>).

Les surfaces départementales consacrées à cette culture sont toutes à la hausse, notamment dans l'Oise, dans l'Aisne et dans le Pas-de-Calais (respec-

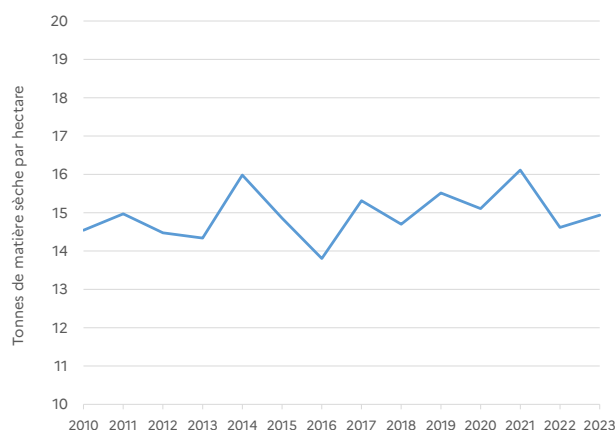
tivement + 12 %, + 4,5 % et + 4 %). Les rendements évoluent positivement dans une fourchette de 1,4 % à 2,7 %, excepté dans le département de l'Oise qui accuse une baisse estimée à 0,7 %. Ces gains permettent une augmentation de la production en 2023 de 5,6 % par rapport à 2022.

**Figure 5** - Production de maïs fourrage et ensilage dans les départements des Hauts-de-France de 2020 à 2023



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

**Figure 6** - Évolution du rendement de maïs fourrage et ensilage dans les Hauts-de-France de 2010 à 2023



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

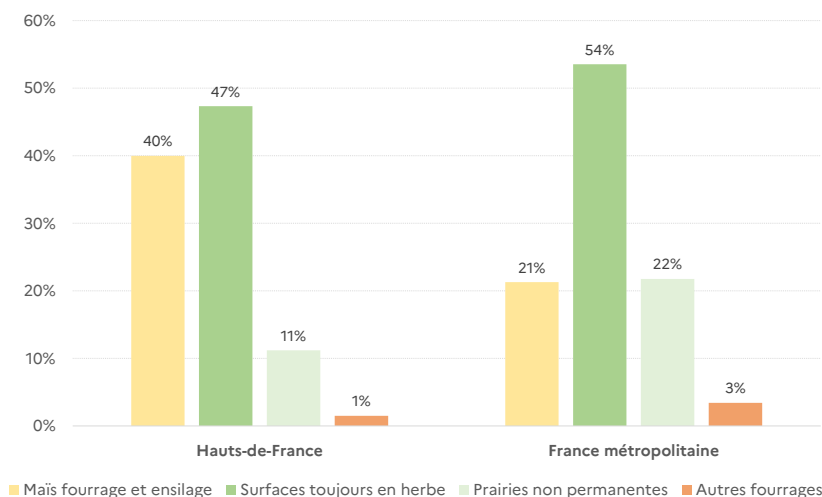
## Une proportion de maïs fourrage élevée dans les Hauts-de-France

Parmi les fourrages de la région, on observe une forte proportion de maïs fourrage et ensilage (figure 7).

Les Hauts-de-France talonnent la Bretagne avec 40 % de part de maïs fourrage dans la production fourra-

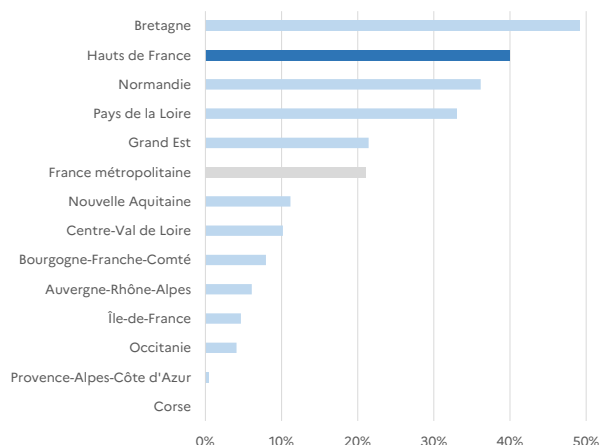
gère (figure 8). Cette proportion de maïs élevée est représentative des systèmes laitiers intensifs.

**Figure 7** - Répartition de la production fourragères en 2023 par catégorie de fourrages



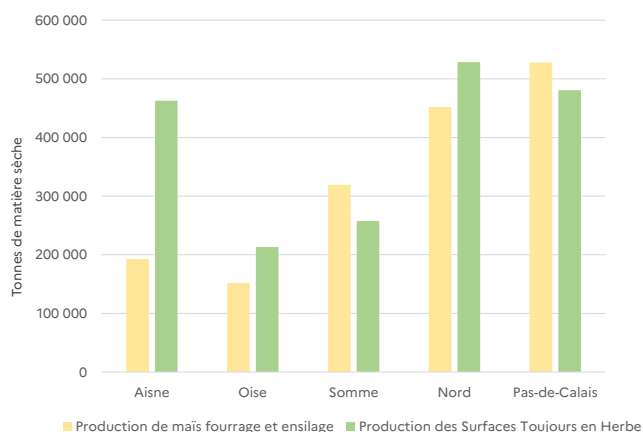
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

**Figure 8** - Part du maïs fourrage et ensilage dans la production fourragère totale dans les régions de France métropolitaine en 2023



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

**Figure 9** - Répartition des principales productions fourragères des exploitations agricoles par département en 2023



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

## Une autonomie fourragère complétée par la pulpe de betterave

Les sous-produits de l'industrie, et notamment la pulpe de betterave, complètent la ration journalière dans la majorité des systèmes bovins laitiers de la région (dans une proportion de

8 à 15 % selon les systèmes, source : Institut de l'Élevage, 2017). La pulpe de betterave est un aliment appétent et galactogène qui permet à l'agriculteur de diversifier son assolement et de ré-

cupérer le sous produit de sa production auprès du transformateur industriel local.

## DÉFINITIONS

- **Les prairies permanentes ou Surfaces Toujours en Herbe (STH)** sont des couverts herbacés pérennes composés d'une végétation complexe à base de graminées et d'espèces diverses. Elles résultent d'un enherbement naturel ou d'un ensemencement datant de plus de six ans. Elles n'entrent pas ou plus dans une rotation. Les STH productives, «prairies naturelles ou semées depuis plus de 6 ans», comprennent les prairies semées de longue durée (plus de 6 ans) et les prairies naturelles, non semées.

- **Les prairies temporaires** sont des prairies ensemencées en graminées fourragères, ou éventuellement mélangées à des légumineuses. Leur flore est composée d'au moins 20 % de graminées semées. Ces prairies sont dites temporaires jusqu'à leur sixième année d'exploitation. À partir de leur septième année d'exploitation elles sont assimilées à des surfaces toujours en herbe.

- **Le modèle ISOP** (Informations et Suivi Objectif des Prairies) est le fruit d'une collaboration entre Météo-France, l'INRAE et le SSP. Ce système fournit des informations de rendement des prairies temporaires et permanentes productives à l'échelle de la région fourragère et par département à partir d'un modèle de simulation et calcule les quantités de matière sèche cumulée par hectare. Les données issues de ce modèle n'ont pas vocation à être diffusées du fait de disparités locales et l'estimation sommaire de la réserve de sol.

- **L'Unité Gros Bovins Alimentation Grossière** est une unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. Les coefficients sont calculés selon l'alimentation des animaux. L'unité gros bétail « alimentation grossière » (UGBAG) les compare selon leur consommation en herbe et fourrage et ne concerne que les herbivores.

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
Service régional de l'information statistique et économique  
53 rue de la Vallée  
80000 Amiens  
Courriel : srise.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Björn DESMET  
Directrice de la publication : Émilie HENNEBOIS  
Rédactrice : Morgane JACOB  
Composition : Virginie PELLÉ, Monique LECUT  
ISSN : 2644 - 9307  
© Agreste 2024